

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
AYRAULT Jean Paul	X			
CAILLAUD Nadia	X			
CHARBERNAUD Christian	X			
GUILLAUME Amandine	X			
PARTAUD Xavier			X	G.VOLLETTE
CARTRON Françoise	X			
BERNARD Thierry	X			
ALTER Marie			X	JP. AYRAULT
BASSET Véronique		X		
BERTRAND Christophe			X	
BOURGOGNON Isabelle	X			
CLÉMENT Mauricette	X			
COMBAUD Philippe			X	M.CLEMENT
DRILLEAUD Nadège	X			
LAJUBERTIE Jean-Claude	X			
CHARTIER Guy	X			
MÉGRET Christian	X			
RANOUIL Patricia	X			
VOLLETTE Guillaume	X			
FOUILLET Martine			X	
TYRE Christophe	X			
RICHARD Thomas			X	
COLIN Jean-Claude	x			
BROUSSE Michel	X			
FLAGEY Jean-Marc			X	
FOURE Brigitte	x			
PONSARD Nicole			X	

- Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :
  - Remboursement de la caution de 30.00 € versée par Monsieur Dugad Gérard, locataire du local situé 30 bis grande rue.
  - Encaissement de la redevance annuelle (RODP), redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz. Pour 2019 : 409.00 €.
  - Vente des parcelles par Madame Veillon.

Accord du Conseil Municipal,

Le compte rendu de la réunion du 08 octobre est adopté à l'unanimité.

- **PRESENTATION PAR L'ARCHITECTE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES :**

Présentation par Luz Thebaud, architecte, du projet d'aménagement de la maison d'accueil pour personnes âgées, dans la maison du leg Brejasson, située au Redour. La partie accueil de résidents comprendra 03 chambres avec salle d'eau CHACUNE, et 01 chambre pour un hébergement temporaire, une pièce de vie, cuisine. A l'étage : le logement de la famille d'accueil est à revoir, 02 chambres, salle de bain et une pièce de vie suffisent, supprimer l'espace kitchenette. Coût estimé à 408 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal demande que soit étudiée l'installation de panneaux de photovoltaïque sur la toiture de la partie habitation (environ 300 M2) et le chiffrage de la réfection des toitures des granges

- **AVIS PLUI :**

Les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable du PLUI ont été transmises à chaque conseiller municipal.

Le PADD se décline à partir de 4 stratégies :

AXE 1 – Faire du développement économique un levier d'attractivité pour tout le territoire.

AXE 2 – Répondre aux besoins d'accueil de tous les habitants.

AXE 3 – Défendre l'accessibilité aux services en cohérence avec les jeux d'échelle à l'œuvre sur le territoire.

AXE 4 – Valoriser un cadre de vie riche et préservé.

Christophe Tyré propose de renforcer le mot « Préserver », trop faible, dans l'objectif N° 12 « préserver le patrimoine architectural et patrimoine naturel du territoire »

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le PADD proposé.

- **DECISION DE PRINCIPE SUR LE PROJET PHOTOVOLTAIQUE :**

Amandine Guillaume donne le compte-rendu de la réunion de la commission qui a eu lieu à Villejésus avec Monsieur Jacky Guillen (porteur de projet), concernant un projet d'étude pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au bois de la sablière,

Sur 2 ha, 1.6 ha sont utilisables. Le projet est facilité car le terrain pollué est proche du poste source de Cessac. Inconvénients : terrain isolé, entouré de bois classés, petite surface. La durée de la procédure est de 3 ans : étude d'impact environnementale (IPCE), étude faune/flore sur les 4 saisons, permis de construire, enquête publique, arrêté préfectoral.

L'opérateur prend tout à sa charge, travaux, taxe foncière, entretien et surveillance du site.

Durée du bail environ 30 ans, offre de loyer annuel (10 000 €) ou en seul fois 100 000 €.

A la fin du bail :

- Faire démonter la centrale par l'opérateur à ses frais avec recyclage.
- La commune garde l'installation et en assure la maintenance
- Le bail peut être prolongé de 10 ou 20 ans.

A ce stade la commune doit prendre une décision de principe si elle est intéressée pour poursuivre l'étude.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de poursuivre l'étude. La commune peut demander à ce que l'entreprise sous-traite à des entreprises locales (Sylvestre ou Lassoudière). Elle ouvre son capital à hauteur de 40%. Prévoir espace au PLUI

- **DELIBERATION CLASSEMENT « RUE DE VILLAMONT » :**

Madame le Maire rappelle que les rues de Villejésus ont été baptisées en 2016 et qu'une rue n' a pas été répertoriée : « rue de Villamont » (plan présenté),

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte de faire les démarches nécessaires, pour que la rue de villamont soit référencée sur tous les plans.

- **INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE :**

Madame le Maire rappelle l'indemnité allouée au comptable, évoquée lors du vote du budget 2019. Cette indemnité annuelle d'un montant de 437.10 € net, ne peut être versée au comptable que par délibération du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal accepte de verser l'indemnité d'un montant de 437.10 € à Madame LIZOT Marie-Hélène comptable de la collectivité, pour l'année 2019.

- **REMBOURSEMENT DE LA CAUTION A M,DUGAD :**

Monsieur DUGAD Gérard a libéré le 08 novembre dernier le local qu'il occupait 30 bis grande rue pour y stocker des meubles, Il a versé à son entrée dans le local une caution de 30 €.

Le Conseil accepte de passer l'écriture comptable de reversement de la caution qui sera imputée sur la dette de loyer.

- **VENTE DE TERRAINS PAR MADAME VEILLON :**

Madame Veillon est vendeuse de 02 terrains dans la prairie de Villejésus, à l'endroit où se tire le feu d'artifice (plan exposé), superficie totale de 1ha 57a 312 ca. Avant de prendre une décision, voir avec le SMABHACA qui est à la recherche de terrains le long de l'Aume pour leur zone humide.

- **ENCAISSEMENT DE LA REDEVANCE GRDF :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que GRDF verse aux communes une redevance annuelle calculée en fonction d'un coefficient et du nombre de mètres linéaires de canalisations de gaz sous voirie communale (6560 mètres Aigre-Vileljésus). Pour cette année la commune encaissera la somme de 409.00 €.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Abandon du projet de construction d'une maison individuelle à la Valette à Monaud (risque d'implantation d'un lotissement à côté),
- Demande d'un jeune à la recherche d'un terrain pour y construire une maison mais pas en lotissement. Rien à lui proposer à ce jour.
- Gérald Lagarde, cuisinier de l'école élémentaire, a postulé sur le poste de cuisinier au collège d'Aigre. Sa demande a été retenue. Il sera muté en début d'année. La procédure de son remplacement est en cours.
- Voir avec GRDF la remise en état du trottoir, suite aux travaux de raccordement en gaz de la maison de Monsieur Baptiste.
- Les travaux aux Granges se terminent, la résine et les entrées seront faites lorsque le temps le permettra.
- La boulangerie Forget a été vendue et devrait ouvrir prochainement,
- Chemin blanc le long du terrain d'aéromodélisme à reboucher.
- Penser aux voies communales à réparer pour le FDAC 2020, Voir avec Mons pour un chemin en commun
- Un rendez-vous est prévu prochainement à l'ADA avec des élus de la Commune de Mons au sujet de la circulation des poids lourds sur la RD 120 (route de Mons).

- Zone bleue dans le bourg d'Aigre : Avec la fermeture des commerces, Madame Le Maire propose de supprimer la zone bleue. 12 pour voix pour le maintien de la zone bleue, 9 pour la suppression de la zone bleue.
- Prochainement, débiteront les travaux de démolition de la maison Billaudeau rue de l'église, les compteurs électricité et de gaz vont être déposés, Le portail est vendu pour la somme de 500 €.
- Avec la sécheresse de cette été, la Commune ne pourra pas acheter les sapins de Noël ou la commune historique d'Aigre les prenait au prix d'environ 3 €.
- Les travaux de la maison de retraite les jardins d'Iroise débiteront le 18 novembre,

### **DATES A RETENIR :**

- Rappel repas aînés : préparation de la salle vendredi 15 novembre à 14 heures,
- Vendredi 15 à 9 heures livraison du décor du rond-point par Monsieur PLÉ, Rendez-vous fixé avec l'ADA pour la pose de bandes rugueuses, route de Tusson avant le rond-point.
- Cérémonie des Voeux de la commune le vendredi 10 janvier 2020 à la salle des fêtes d'Aigre, Les déplacements des gens de Villéjésus pourront être gérés par le Conseil Municipal,
- Réunion pour la fibre le 02 décembre à 19 heures salle des fêtes de Villejésus (reportée au 11 décembre).
- Le 20 décembre à 19 heures : apéritif dinatoire réunissant la Conseil Municipal et le personnel communal.

Fin de séance à 23 h 30